



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil Communal de Crassier

SEANCE : du jeudi 14 septembre 2017
PRESIDENCE : Monsieur Pascal Contegat

LE CONSEIL COMMUNAL DE CRASSIER

Après étude du préavis municipal N° 6/2017 concernant

**Modification de cinq articles des statuts de l'Association
Intercommunale Enfance et Ecole Asse et Boiron (AEE);**

Considérant que l'objet a été valablement porté à l'ordre du jour.

Après lecture du rapport de la commission Ad Hoc, de la commission de gestion et discussion,

L'assemblée décide d'accepter le préavis N° 6/2017 par :

OUI : 26 NON : 0 ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré lors de la séance du 14 septembre 2017

Le Président
Pascal Contegat



La Secrétaire
Déborah Pernet